



INFORMATION



Tri des déchets de soins, rendez-vous en

Vous souhaitez vous débarrasser de vos déchets de soins ? Des points de collecte sont disponibles dans les pharmacies.

À votre domicile, si vous souffrez de diabète ou d'autres pathologies, vous pouvez être amenés à utiliser des aiguilles, des seringues ou encore des cathéters. Votre animal de compagnie peut également faire l'objet de soins à partir de matériels piquants ou coupants.

Tous ces déchets issus de soins réalisés à domicile ne doivent, en aucun cas, être déposés dans le bac à ordures ménagères ou dans le sac de tri des emballages (sac jaune). Ce ne sont d'ailleurs pas des emballages.

Les objets piquants, coupants et tranchants présentent un risque infectieux. S'ils sont mélangés aux emballages recyclables, ils peuvent être dangereux pour le personnel travaillant en centre de tri. Pour cette raison, ces déchets doivent être déposés dans un contenant spécifique et hermétique de couleur jaune avec un couvercle rouge mis à votre disposition par votre pharmacien. Une fois pleine, cette boîte est à rapporter à la pharmacie. Ces déchets sont ensuite incinérés pour éviter toute contamination.

Pour connaître les modalités de retrait des boîtes à usage unique et les points de collecte, rendez-vous sur le site Internet de l'éco organisme Dastri, en charge de la collecte des déchets spécifiques : <http://nous-collectons.dastri.fr>.

Contact :
Service de gestion des déchets ménagers, 02 51 05 59 91,
dechets@larochesuryonagglomeration.fr